

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 14 FEVRIER 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

24/002/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 2ème répartition 2024.

23-40586-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux qui a été renouvelée pour la période 2024/2027 et adoptée par délibération du 16 février 2024, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, des Activités Collectives Familles et des Projets Jeunesse ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les intercommunalités du Département, 12 communes du Département dont la Ville de Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est.

L'objet du présent rapport est d'autoriser en faveur des Centres Sociaux, le versement des subventions prenant en charge les missions sociales des Centres Sociaux que sont l'Animation Globale et de Coordination (AGC) et, depuis 2024, le cofinancement des postes familles (ACF) et Projet Jeunesse en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône prévu dans la Convention Cadre. Ainsi pour ce rapport, il sera proposé de verser de la quote-part de la Ville de Marseille pour l'AGC (60%), pour l'ACF (80%) et pour le Projet Jeunesse (80%).

Sont concernés 35 Centres Sociaux qui œuvrent sur des Zones de Vie Sociale où les difficultés et la faible capacité contributive des familles nécessitent, au moins ponctuellement, une intervention renforcée de la Ville de Marseille.

L'octroi de participations financières aux équipements sociaux impose la production d'avenants et convention nécessaires.

Le total des montants proposés par le présent rapport est de 2 275 404,20 Euros (deux millions deux cent soixante-quinze mille quatre cent quatre Euros et vingt centimes) dont 316 975,40 Euros (trois cent seize mille neuf cent soixante et quinze Euros quarante centimes) pour les associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est autorisé le versement d'avances des subventions suivantes aux équipements sociaux à valoir sur le financement de l'Animation Globale et Coordination des Centres Sociaux ; les Activités Collectives Familles et des Projets Jeunesse pour l'année 2024 :

Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Tiers	N° de Convention	1er versement	2ème versement			
						Animation Globale et Coordination	Actions Collectives Familles	Projet Jeunesse	2ème versement
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	4453	24/80054	24 316,50	48 633,00	0,00	13 029,60	61 662,60
Association des Equipements Collectifs Air Bel	Air Bel	36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	8263	24/80068	19 394,40	39 988,80	13 616,00	13 029,60	66 634,40
Association des Equipements Collectifs Les Escourtines	Les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	11591	24/80069	19 394,40	39 988,80	13 616,00	13 029,60	66 634,40
Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître	Bois Lemaître	Avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	11577	24/80078	17 188,20	34 376,40	13 616,00	13 029,60	61 022,00
Association Centre Social Les Lierres	Les Lierres	42 avenue du 24 avril 1915 13012 Marseille	172473	24/80079	17 188,20	34 376,40	13 616,00	13 029,60	61 022,00
TOTAL									316 975,40

ARTICLE 2 Sont approuvés les avenants aux conventions ci-annexés, conclus avec les associations listées dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer les avenants aux conventions annexés.

ARTICLE 3 La dépense, soit 2 275 404,20 Euros (deux millions deux cent soixante-quinze mille quatre cent quatre Euros et vingt centimes) dont 316 975,40 Euros (trois cent seize mille neuf cent soixante et quinze Euros quarante centimes) pour les associations de notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 - article 65748 – sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 14 Février 2024